ROYAL MANSOUR
L'ACADÉMIE

FRAIS DE SCOLARITÉ

L'Académie du Royal Mansour offre la possibilité aux futurs étudiants de bénéficier d'une « subvention » annuelle à hauteur de 40.000 Dhs/an.
Cette « subvention » est accordée en contrepartie de la signature d'un engagement à rejoindre un des établissements Royal Mansour à l'issue de la formation, et ce pour une durée minimum de 2 ans pour les filières Qualification et Majordome et 3 ans pour les filières Techniciens et Techniciens Spécialisés, **si et seulement si**, une proposition de contrat de travail est faite.

FRAIS DE SCOLARITÉ

Filières	Durée de la formation	Frais de scolarité hors « subvention »	Frais de scolarité avec « subvention »
Technicien	2 ans	52.500 Dhs/an	12.500 Dhs/an
Technicien Spécialisé	2 ans	55.000 Dhs/an	15.000 Dhs/an
Majordome	9 mois	40.000 Dhs	0 Dhs

FINANCEMENT

UN PARTENARIAT AVEC UN ORGANISME BANCAIRE EST MIS EN PLACE POUR PERMETTRE D' ACCÉDER À DES PRÊTS ÉTUDIANTS À TAUX PRÉFÉRENTIEL AVEC POSSIBILITÉ DE REMBOURSEMENT DIFFÉRÉ*.

*Sous réserve d'étude du dossier.